

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00055 Numéro SIREN : 488 463 589 Nom ou dénomination : FISCHER

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2024 sous le numéro de dépôt 2402

12 AVR. 2024

FISCHER
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau, 67340 INGWILLER
488463589 RCS SAVERNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 197 857,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	197 857,99 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	565 203,92 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	763 061,91 euros
A titre de dividendes	200 000,00 euros
Soit 6,67 euros par action	
Le solde	563 061,91 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 563 061,91 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32 060 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 167 940 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

100 000,00 euros, soit 3,33 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 026,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 83 973,33 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

200 000,00 euros, soit 6,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 053,34 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 167 946,66 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

250 000,00 euros, soit 8,33 euros par titre

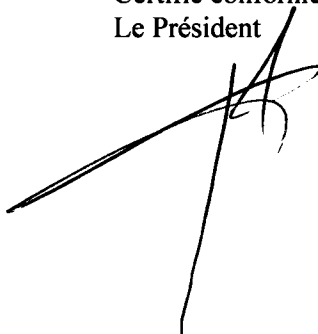
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 066,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 209 933,33 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



BILAN ACTIF

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	445 000	415 000	30 000	30 000
	Autres immobilisations incorporelles	15 819	10 353	5 466	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	8 651	6 349	2 302	2 879
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 983	2 983		
	Autres immobilisations corporelles	346 271	221 414	124 857	112 346
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 923		5 923	5 923
TOTAL		824 647	656 099	168 548	151 148
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	280 654	23 750	256 905	507 304
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	255 688	14 348	241 339	335 599
	Autres créances	397 534		397 534	359 451
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	1 817 425		1 817 425	1 629 883
	Charges constatées d'avance	15 478		15 478	21 345
	TOTAL	2 766 779	38 098	2 728 681	2 853 583
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				
	Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF		3 591 426	694 197	2 897 229	3 004 731

BILAN PASSIF

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	26 811
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	565 204	549 719
	Résultat de l'exercice	197 858	268 674
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 093 062	1 145 204
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 000	
Total des provisions		11 000	
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 315	598 525
	Dettes fiscales et sociales	340 668	320 110
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	37 895	42 325
Produits constatés d'avance		1 063 290	898 567
Total des dettes		1 793 167	1 859 527
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 897 229	3 004 731

COMPTE DE RESULTAT

30/09/2023

30/09/2022

		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 495 022	100,00	5 560 369	100,00
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	4 495 022	100,00	5 560 369	100,00
	Productions stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	12 438	0,28	9 333	0,17
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	130 489	2,90	100 830	1,81
	Autres produits	1 183	0,03	2	
Total des produits d'exploitation		4 639 132	103,21	5 670 534	101,98
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 505 980	55,75	3 739 323	67,25
	Variation de stock	255 067	5,67	(172 456)	-3,10
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	279 014	6,21	268 780	4,83
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 045	0,60	29 293	0,53
	Salaires et traitements	889 352	19,79	969 681	17,44
	Charges sociales du personnel	317 616	7,07	323 767	5,82
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	82 694	1,84	82 210	1,48
	Autres charges	1 557	0,03	1 330	0,02
	Total des charges d'exploitation	4 358 326	96,96	5 241 929	94,27
RESULTAT D'EXPLOITATION		280 806	6,25	428 605	7,71
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	23 950	0,53	871	0,02
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers		23 950	0,53	871	0,02
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	154		128	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières		154		128	
RESULTAT FINANCIER		23 797	0,53	743	0,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		304 603	6,78	429 348	7,72
Total des produits exceptionnels		17 520	0,39		
Total des charges exceptionnelles		6 357	0,14	13 072	0,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 163	0,25	(13 072)	-0,24
PARTICIPATION DES SALAIRES		51 762	1,15	52 738	0,95
IMPOTS SUR LES BENEFICES		66 146	1,47	94 864	1,71
TOTAL DES PRODUITS		4 680 603	104,13	5 671 405	102,00
TOTAL DES CHARGES		4 482 745	99,73	5 402 731	97,16
RESULTAT DE L'EXERCICE		197 858	4,40	268 674	4,83

**ANNEXE
COMPTABLE**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 897 229** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 680 603** euros et un total **charges** de **4 482 745** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **197 858** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 570 296 € pour l'exercice 2022/2023 contre 1 270 249 € pour l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit.

Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2023 un produit d'avance égal à 910.745,82 € (747.967.80 € au 30/09/2022) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €.

Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2023 en prenant en considération les résultats générés en 2022/2023 et en prévision pour 2023/2024 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2023 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	459 191		6 254		4 625	460 819
Total immobilisations corporelles	321 948		61 899		25 941	357 905
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	787 061		68 152		30 566	824 647

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles	14 191	787	4 625	10 353
Total immobilisations corporelles	206 723	43 647	19 624	230 746
TOTAL	220 914	44 435	24 249	241 099

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2023
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		11 000		11 000
Provisions pour dépréciation	454 811	27 260	28 973	453 098
TOTAL	454 811	38 260	28 973	464 098

Capital social

	30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		30 000,00	10,0000	300 000,00

Créances

	30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	5 923	
Actif circulant et charges constatées d'avances	668 699	668 699	
TOTAL	674 622	674 622	

Dettes

	30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 315	351 315		
Dettes fiscales et sociales	340 668	340 668		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 895	37 895		
Produits constatés d'avance	1 063 290	1 063 290		
TOTAL	1 793 167	1 793 167		

Fonds commercial

	30/09/2023	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	445 000	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2023
		TOTAL		

Engagements financiers

	30/09/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 65 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		78 853	
		78 853	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		78 853	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

30/09/2023

Total des Produits à recevoir		383 725
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR		
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	360 611 23 114	383 725
Total des Charges à payer		286 868
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/P ARVENUES	1 384	1 384
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVIS/CONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	53 529 51 762 87 338 56 347 6 870	255 845
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	29 639	29 639
Produits constatés d'avance		1 063 290
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 063 290	1 063 290
Charges constatées d'avance		15 478
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 478	15 478

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

Etabli par la société **COGEST AUDIT SAS**
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2023

De la société

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z

FISCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 30 septembre 2023
--

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FISCHER SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

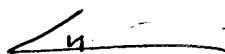
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 27 février 2024

Commissaire aux Comptes
COGEST AUDIT SAS

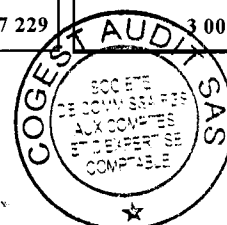


Charles-René TANDE



BILAN PASSIF

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	26 811
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	565 204	549 719
	Résultat de l'exercice	197 858	268 674
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 093 062	1 145 204
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	11 000	
Total des provisions		11 000	
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 315	598 525
	Dettes fiscales et sociales	340 668	320 110
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	37 895	42 325	
Produits constatés d'avance		1 063 290	898 567
Total des dettes		1 793 167	1 859 527
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		2 897 229	3 004 731

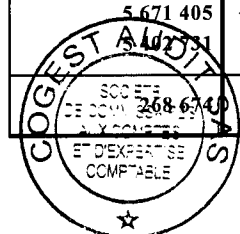


COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2023	
		12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 495 022	100,00
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)		
	Montant net du chiffre d'affaires	4 495 022	100,00
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	12 438	0,28
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	130 489	2,90
	Autres produits	1 183	0,03
Total des produits d'exploitation		4 639 132	103,21
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 505 980	55,75
	Variation de stock	255 067	5,67
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	279 014	6,21
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 045	0,60
	Salaires et traitements	889 352	19,79
	Charges sociales du personnel	317 616	7,07
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	82 694	1,84
	Autres charges	1 557	0,03
Total des charges d'exploitation		4 358 326	96,96
RESULTAT D'EXPLOITATION		280 806	6,25
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	23 950	0,53
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		23 950	0,53
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	154	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		154	
RESULTAT FINANCIER		23 797	0,53
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		304 603	6,78
Total des produits exceptionnels		17 520	0,39
Total des charges exceptionnelles		6 357	0,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 163	0,25
PARTICIPATION DES SALAIRES		51 762	1,15
IMPOTS SUR LES BENEFICES		66 146	1,47
TOTAL DES PRODUITS		4 680 603	104,13
TOTAL DES CHARGES		4 482 745	99,73
RESULTAT DE L'EXERCICE		197 858	4,40

		30/09/2022	
		12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	5 560 369	100,00
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)		
	Montant net du chiffre d'affaires	5 560 369	100,00
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	9 333	0,17
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	100 830	1,81
	Autres produits	2	
Total des produits d'exploitation		5 670 534	101,98
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	3 739 323	67,25
	Variation de stock	(172 456)	-3,10
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	268 780	4,83
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 293	0,53
	Salaires et traitements	969 681	17,44
	Charges sociales du personnel	323 767	5,82
	Cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	82 210	1,48
	Autres charges	1 330	0,02
Total des charges d'exploitation		5 241 929	94,27
RESULTAT D'EXPLOITATION		428 605	7,71
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	871	0,02
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		871	0,02
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	128	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		128	
RESULTAT FINANCIER		743	0,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		429 348	7,72
Total des produits exceptionnels		13 072	0,24
Total des charges exceptionnelles		(13 072)	-0,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES		52 738	0,95
IMPOTS SUR LES BENEFICES		94 864	1,71
TOTAL DES PRODUITS		5 671 405	102,00
TOTAL DES CHARGES		5 402 741	97,16
RESULTAT DE L'EXERCICE		268 664	4,83

RAPPORT DE PRESENTATION



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 897 229** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 680 603** euros et un total **charges** de **4 482 745** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **197 858** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Rétrocession de marchandises

Les ventes de marchandises incluent des rétrocessions effectuées à des marges très faibles. Le montant de ces rétrocessions s'est élevé à : 570 296 € pour l'exercice 2022/2023 contre 1 270 249 € pour l'exercice précédent.



Règles et méthodes comptables

Produits constatés d'avances

La société SAS Fischer perçoit une rémunération au jour de la signature par le client du contrat d'abonnement SFR. Cette rémunération perçue en un versement unique rémunère la société SAS Fischer pour l'acte de vente et pour le suivi commercial et technique tout au long de la période d'abonnement souscrit. Il a été constaté dans les comptes clos au 30/09/2023 un produit d'avance égal à 910.745,82 € (747.967.80 € au 30/09/2022) correspondant à la rémunération relative au temps passé, selon statistiques interne, sur les abonnements en-cours par les collaborateurs(trices) ADV sur une période de 4 années.

Changement de réglementation - Fonds Commerciaux et autres immobilisations incorporelles

Sont inscrits à l'actif du bilan des fonds commerciaux acquis à titre onéreux pour un montant global de 445 000 €. Le règlement 2015-16, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2016, a introduit de nouvelles dispositions concernant les fonds commerciaux ; celui-ci pose le principe selon lequel le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement, sans qu'il y ait à le justifier (PCG, art. 214-3).

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (PCG, art. 214-15).

La société a estimé que les fonds de commerces exploités correspondants aux valeurs portées à l'actif du bilan dans le poste "fonds commercial" ont une durée de vie non limitée et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

En contrepartie, un test de dépréciation a été effectué sur la base d'une valeur vénale calculée au 30/09/2023 en prenant en considération les résultats générés en 2022/2023 et en prévision pour 2023/2024 par ces fonds de commerce.

Ce test a mis en évidence une perte de valeur.

Afin de tenir compte de la perte de valeur, une provision pour dépréciation a été constatée au 30/09/2023 selon détail ci-dessous :

Fond de commerce	Valeur d'acquisition	Provision N-1	Provision N	Valeur Nette
Atelier Brach	55 000	55 000	0	0
Star Auto	90 000	90 000	0	0
Delfour Nancy	300 000	270 000	0	30 000



Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

Total immobilisations incorporelles	459 191		6 254		4 625	460 819
Total immobilisations corporelles	321 948		61 899		25 941	357 905
Total immobilisations financières	5 923					5 923
TOTAL	787 061		68 152		30 566	824 647

Amortissements

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
	Dotations	Diminutions	

Total immobilisations incorporelles	14 191	787	4 625	10 353
Total immobilisations corporelles	206 723	43 647	19 624	230 746
TOTAL	220 914	44 435	24 249	241 099

Provisions

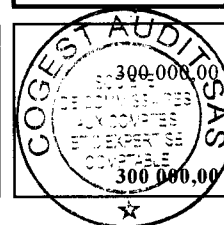
Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 30/09/2023
-----------------------------------	---------------	-------------	--------------------------------

Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges		11 000		11 000
Provisions pour dépréciation	454 811	27 260	28 973	453 098
TOTAL	454 811	38 260	28 973	464 098

Capital social

30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
------------	--------	---------------	---------

Actions / Parts sociales			
Du capital social début exercice	30 000,00	10,0000	
Emises pendant l'exercice			
Remboursées pendant l'exercice			
Du capital social fin d'exercice	30 000,00	10,0000	



Créances

	30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	5 923	5 923	
Actif circulant et charges constatées d'avances	668 699	668 699	
TOTAL	674 622	674 622	

Dettes

	30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	351 315	351 315		
Dettes fiscales et sociales	340 668	340 668		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	37 895	37 895		
Produits constatés d'avance	1 063 290	1 063 290		
TOTAL	1 793 167	1 793 167		

Fonds commercial

	30/09/2023	Observations
Eléments acquis du fonds de commerce	445 000	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	445 000	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	30/09/2023
		TOTAL		



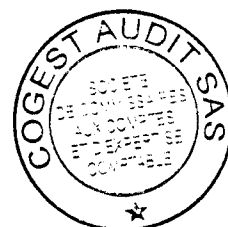
Engagements financiers

	30/09/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière Hypothèse retenues : Départ à 65 ans à l'initiative du salarié, taux d'actualisation 1,50% taux de rotation de 1 % pour les VRP, taux de rotation de 1 % pour les cadres et non cadr progression des salaires de 2 % sauf cadre 1 %		78 853	
		78 853	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		78 853	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			



COMPTE DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF

		30/09/2023
Total des Produits à recevoir		383 725
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR		
Autres créances DIVERS PRODUITS A RECEVOIR INTERETS A RECEVOIR	360 611 23 114	383 725
Total des Charges à payer		286 868
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACTURES N/P ARVENUES	1 384	1 384
Dettes fiscales et sociales DETTE PROVISCONGES PAYES PARTICIPATION DES SALARIES AUTRES CHARGES A PAYER ORG. SOCIAUX A PAYER ETAT CHARGES A PAYER	53 529 51 762 87 338 56 347 6 870	255 845
Autres dettes R.R.R. A ACCORDER DIVERS CHARGES A PAYER	29 639	29 639
Produits constatés d'avance		1 063 290
Produits constatés d'avance - Exploitation PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 063 290	1 063 290
Charges constatées d'avance		15 478
Charges constatées d'avance - Exploitation CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 478	15 478



**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Etabli par la société **COGEST AUDIT SAS**
A l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle délibérant sur les résultats
De l'exercice clos le 30 septembre 2023

De la société

FISCHER

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 Rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

RC SAVERNE B 488 463 589
SIRET N° 488 463 589 00017
CODE APE : 4742Z

FISCHER
Société par actions simplifiée
au capital de 300.000 euros
Siège social : 125 rue du Général Goureau
67340 INGWILLER

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

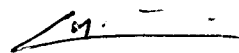
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Fait à Schiltigheim, le 27 février 2024

Commissaire aux comptes
COGEST AUDIT


Charles-René TANDE



